

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 27/07/2026 - B2026/004420 - 2024 B 01060 - 850 730 813 - A.
MENESPLIER

Société SAS A. MENESPLIER

ROUTE DE CAIREVAL
DOMAINE DU BOIS VERT
13410 LAMBESC

COMPTES ANNUELS du 01/11/2024 au 31/10/2025

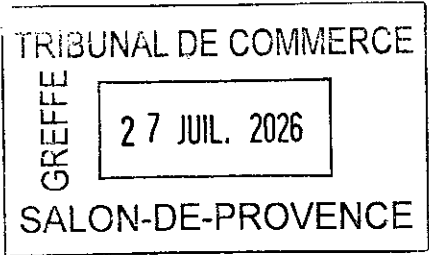
- Attestation des comptes

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065
- Liasses 2033-A à 2033-F
- Annexe à la liasse fiscale

COMPTES ANNUELS

- Annexe
- Détail des comptes bilan actif passif
- Détail Compte de résultat



Cabinet Gilles DEVES

25 rue Paul Sabatier
BP 41
26701 PIERRELATTE Cedex

Société SAS A. MENESPLIER

*ROUTE DE CAIREVAL
DOMAINE DU BOIS VERT
13410 LAMBESC*

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/11/2024 au 31/10/2025*

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

Fait à PIERRELATTE Cedex
Le 28/05/2026

Gilles DEVES
EXPERT COMPTABLE

Cabinet Gilles DEVES
*25 rue Paul Sabatier
BP 41
26701 PIERRELATTE Cedex*

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Société SAS A. MENESPLIER
ROUTE DE CAIREVAL
DOMAINE DU BOIS VERT
13410 LAMBESC

relatifs à l'exercice du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	42 350 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	0 Euros
- Résultat net comptable,	562 Euros

Fait à PIERRELATTE Cedex
Le 26/05/2026

Gilles DEVES
EXPERT COMPTABLE

Société SAS A. MENESPLIER
ROUTE DE CAIREVAL
DOMAINE DU BOIS VERT
13410 LAMBESC



DOSSIER FISCAL

Cabinet Gilles DEVES
25 rue Paul Sabatier
BP 41
26701 PIERRELATTE Cedex

ÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI 2065

pour 2026

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le01112024et clos le31102025

Régime simplifié d'imposition

x

claration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

PME innovantes, cocher la case ci-contre

option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Société SAS A. MENESPLIER

Adresse du siège social:

ROUTE DE CAIREVAL
DOMAINE DU BOIS VERT
13410 LAMBESC

SIRET

850730813000027

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

le d'entrée dans le groupe de la société déclarante

ur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

Bénéfice imposable à 15%

0

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies

Autres dispositifs

Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition

Chiffre d'affaires

Taux d'imposition

Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition

Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

cettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

x

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Cabinet Gilles DEVES

1 rue Paul Sabatier

13410 LAMBESC Cedex

Tél:

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 26/05/2026

Lieu: PIERRELATTE

Qualité et nom du signataire:

Président

Signature

MENESPLIER PHILIPPE

Attestation de conformité fiscale (ECF)

Attestation de conformité fiscale (ECF)

Dossier N° 002183 en Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Cabinet Gilles DEVES

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

DIVERS

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Désignation de l'entreprise										Société SAS A. MENESPLIER										Néant		*																																					
Adresse de l'entreprise										ROUTE DE CAIREVAL										13410 LAMBESC																																							
Numéro SIRET *										85073081300027										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12		Durée de l'exercice précédent *										12																	
																				Exercice N clos le										31102025										Exercice N-1 clos le										31102024									
ACTIF										Brut I										Amortissements - Provisions 2										Net 3										Net 4																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																																																			
		Autres *		014				016																																																			
	Immobilitisations corporelles *		028		13 441		030		6 866		6 575		8 265																																														
	Immobilitisations financières * (1)		040				042																																																				
	Total I (5)		044		13 441		048		6 866		6 575		8 265																																														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																																																			
		Marchandises *		060		29 723		062		29 723		10 335																																															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																																																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068				070				60																																															
		Autres * (3)		072		6 052		074		6 052		3 473																																															
	Charges constatées d'avance *		092				094																																																				
	Valeurs mobilières de placement		080				082																																																				
	Disponibilités		084				086						7 622																																														
	Total II		096		35 775		098		35 775		21 491																																																
	Total général (I+II)		110		49 216		112		6 866		42 350		29 756																																														
PASSIF										Exercice N NET I										Exercice N-1 NET 2																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		500		500																																																				
	Ecart de réévaluation		124																																																								
	Réserve légale		126		50		50																																																				
	Réserves réglementées *		130																																																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131				132		21 324		21 324																																																
	Report à nouveau		134		(20 528)		(12 194)																																																				
	Résultat de l'exercice		136		562		(8 335)																																																				
	Subventions d'investissement		137																																																								
	Provisions réglementées		140																																																								
	Total I		142		1 907		1 346																																																				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154																																																								
	Emprunts et dettes assimilées		156		828																																																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																								
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		31 650		23 656																																																				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169				172		4 427		241																																																
	Comptes courants d'associés		173		1 265		2 466																																																				
	Autres dettes		175		2 273		2 047																																																				
	Produits constatés d'avance		174																																																								
	Total III		176		40 443		28 410																																																				
	Total général (I + II + III)		180		42 350		29 756																																																				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195																																																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																																																	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5)		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																																																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société SAS A. MENESPLIER

31/10/2025

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES		20
Total des réintégrations diverses	330	20

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société SAS A. MENESPLIERNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 450	442		444		446	8 450	8 450	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	4 991	472		474		476	4 991	4 991	
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	13 441	492		494		496	13 441	13 441	

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	185	532	1 690	534		536	1 875	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 991	562		564		566	4 991	
TOTAL			570	5 176	572	1 690	574		576	6 866

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5	
	6		7		8		9		10	

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578		580	582		584	586	581	587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations		590	583	594		595	
TOTAL							596	585	597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société SAS A. MENESPLIER

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	582
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	20 359	984	19 778
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		870	19 778
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)					

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 669
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

Désignation de l'entreprise : Société SAS A. MENESPLIER			Néant ☒				
Exercice ouvert le : 01/11/2024		et clos le : 31/10/2025		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						376	
dont apprentis						657	
dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
TOTAL 1						106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial						113	
Variation positive des stocks						111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
TOTAL 2						144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats						121	
Variation négative des stocks						145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante						150	
TOTAL 3						152	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						026	
Période de référence				024		160	
Date de cessation						186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NUT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs							

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE3 1 1 0 2 0 2 5N° SIRET8 5 0 7 3 0 8 1 3 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SAS A. MENESPLIER

ADRESSE (voie)ROUTE DE CAIREVALDOMAINE DU BOIS VERT

CODE POSTAL13410VILLELAMBESC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)MNom de familleMENESPLIERPrénom(s)ADRIEN

Nom d'usage% de détention50.00Nb de parts ou actions25

Naissance : Date180797N° Département26CommuneMONTELMARPaysFR

Adresse : N°4VoieALLE MARQUISE DE SEVIGNE

Code postal26700CommunePIERRELATTEPaysFrance

Titre (2)MNom de familleMENESPLIERPrénom(s)PHILIPPE

Nom d'usage% de détention50.00Nb de parts ou actions25

Naissance : Date150664N° Département33CommuneLIBOURNEPaysFR

Adresse : N°4VoieALLEE MARQUISE DE SEVIGNE

Code postal26700CommunePIERRELATTEPays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

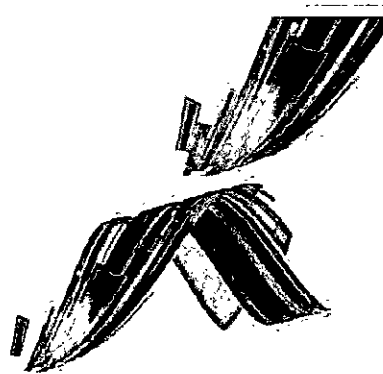
ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
44820000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR			845.00
31/10/2025 EX DEGREVEMENT CFE 2024	275.00		
31/10/2025 EX DEGREVEMENT CFE 2025 10/12e	570.00		
COMPTES DE PASSIF			
43800000 ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A			15.30
31/05/2025 OD SALAIRES 05/2025		2.55	
30/06/2025 OD SALAIRES 06/2025		2.55	
31/07/2025 OD SALAIRES 07/2025		2.55	
31/08/2025 OD SALAIRES 08/2025		2.55	
30/09/2025 OD SALAIRES 09/2025		2.55	
31/10/2025 OD SALAIRES 10/2025		2.55	
44810000 ETAT CHARGES A PAYER			590.00
31/10/2025 EX CAP CFE 2025 10 MOIS		590.00	
46860000 CHARGES A PAYER			26.00
31/10/2025 EX CAP HONO BS 10/2025		26.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000	PENALITES ET AMENDES		20.00
23/10/2025	SG	PENALITES ET AMENDES	20.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77810000	PRODUIT EXCEP.ABANDON C/C		30 000.00
31/10/2025	OD	ABANDON C/C	30 000.00

Société SAS A. MENESPLIER
ROUTE DE CAIREVAL
DOMAINE DU BOIS VERT
13410 LAMBESC



COMPTES ANNUELS

Cabinet Gilles DEVES
25 rue Paul Sabatier
BP 41
26701 PIERRELATTE Cedex

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Produits à recevoir x
Détail des produits à recevoir x
Charges à payer x
Détail des charges à payer x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/11/2024 au 31/10/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	8 4 5
Total	8 4 5

ANNEXE

Exercice du 01/11/2024 au 31/10/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
DEGREVEMENT CFE 2024	2 7 5
DEGREVEMENT CFE 2025 10/12	5 7 0
Total	8 4 5

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	6 0 5
Autres dettes	2 2 2 6
Total	2 8 3 1

ANNEXE

Exercice du 01/11/2024 au 31/10/2025

Détail des charges à payer

	Montant
ETAT-CHARGES A PAYER	
- CAP CFE 2025 10 MOIS	5 90
CHARGES A PAYER	
- CAP HONO COMPTA	2 200
- CAP HONO BS 10/2025	26
CAP FORMATION	15
Total	2 831

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2025 12	31/10/2024 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	6 575	8 265	1 690-	20.45-
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	8 450	8 450		
28154000	1 875-	185-	1 690-	913.51-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21830000 MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	4 991	4 991		
28183000 AMORT IMMO CORPO MAT BUREAU IN	4 991-	4 991-		
Total II	6 575	8 265	1 690-	20.45-
MARCHANDISES	29 723	10 335	19 388	187.59
37000000 STOCK DE MARCHANDISES	29 723	10 335	19 388	187.59
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		60	60-	100.00-
41100000 CLIENTS COLLECTIFS		60	60-	100.00-
AUTRES CREANCES	6 052	3 473	2 579	74.26
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR ACHATS	2 439	538	1 901	353.23
44583000 REMBOURSEMENT DE TVA	2 768	2 935	167-	5.69-
44820000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	845		845	
DISPONIBILITES		7 622	7 622-	100.00-
51210000 SOCIETE GENERALE		7 622	7 622-	100.00-
Total III	35 775	21 491	14 284	66.47
TOTAL GENERAL	42 350	29 756	12 594	42.33

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/10/2025 12	31/10/2024 12	Euros	%
CAPITAL		500	500		
10130000 CAPITAL		500	500		
RESERVE LEGALE		50	50		
10610000 RESERVE LEGALE		50	50		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		21 324	21 324		
10630000 RESERVES STATUAIRES OU CONTRAC		21 324	21 324		
REPORT A NOUVEAU		20 528-	12 194-	8 335-	68. 35-
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		20 528-	12 194-	8 335-	68. 35-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		562	8 335-	8 896	106. 74
Total I		1 907	1 346	562	41. 73
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		828		828	
51210000 SOCIETE GENERALE		828		828	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 265	2 466	1 201-	48. 69-
45521000 M MENESPLIER PHILIPPE		1 265	2 466	1 201-	48. 69-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		31 650	23 656	7 994	33. 79
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIFS		31 650	23 656	7 994	33. 79
DETTES FISCALES ET SOCIALES		4 427	241	4 186	NS
42100000 SALAIRES		2 101		2 101	
43100000 URSSAF		1 091		1 091	
43702000 KLESIA PREVOYANCE		384		384	
43703000 KLESIA RETRAITE		246		246	
43800000 ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A		15		15	
44810000 ETAT CHARGES A PAYER		590		590	
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER			241	241-	100. 00-
AUTRES DETTES		2 273	2 047	226	11. 04
46710000 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS		47	47		
46800000 DIVERS CP CREDITEURS & C.A.P		2 200		2 200	
46860000 CHARGES A PAYER		26	2 000	1 974-	98. 70-
Total IV		40 443	28 410	12 033	42. 35
TOTAL GENERAL		42 350	29 756	12 594	42. 33

Société par Actions Simplifiée A. MENESPLIER

Au capital de 500€

Siège social : Route de Caireval – Domaine de Bois Vert – Lambesc (13410)

RCS 850 730 813 Salon-de-Provence

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE & ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 11 Juin 2026
--

L'an 2026
Le 11 Juin,
A 18 heures.

Les associés de la société A. MENESPLIER, SAS au capital de 500 euros divisés en 50 parts sociales, dont le siège social est à Lambesc (13410) se sont réunis, sur convocation/invitation qui leur a été adressée individuellement, par courriel, par le Président.

Il est établi un rapport de présence attestant la participation à l'assemblée des actionnaires présents ainsi que des éventuels représentants et mandataires des actionnaires non participant.

L'assemblée est présidée par Monsieur Menesplier Philippe, Président de la société,

Le Président communique à l'assemblée le rapport de participation dont il résulte que, sont présents :

- M. Philippe Menesplier propriétaire de 25 parts sociales, numérotées de 1 à 25 inclus,
- M. Adrien Menesplier, propriétaire de 25 parts sociales, numérotées de 26 à 50 inclus ;
- Mme Mathilde Soulié, invitée et non actionnaire de la SAS A. MENESPLIER

Soit au total deux associés participant ou représentés, totalisant la totalité des parts.

En conséquence, le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La feuille de présence ;
- le rapport de gestion du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévus par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2025

ms

Société par Actions Simplifiée A. MENESPLIER

Au capital de 500€

Siège social : Route de Caireval – Domaine de Bois Vert – Lambesc (13410)

RCS 850 730 813 Salon-de-Provence

- Approbation des éventuelles conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires
- Renonciation à une éventuelle augmentation de capital au cours de l'exercice à venir
- Changement de Président par nomination d'un nouveau Président en la personne de Adrien MENESPLIER à compter du 01 Novembre 2026
- Changement de répartition des parts sociales et entrée d'un nouvel associé en la personne de Mathilde Soulié
- Pacte d'actionnaires
- Contractualisation d'un leasing pour acquisition de matériel de stockage (cuves – barriques) et de levage (élevateur)
- Ouverture d'un FCPE d'entreprise et d'un accord d'intéressement et participation
- Dépôt des marques
- Rémunération du mandat social du Président à compter du 01 Novembre 2026
- Négociations à conduire avec l'établissement bancaire Société Générale
- Questions diverses

Puis lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le gérant propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du Président et les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'enregistrer le bénéfice de l'exercice clôt le 31 octobre 2025 et qui se chiffrent à cinq cent soixante-deux (562) euros en report à nouveau créateur pour totalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'existence d'une convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

En effet, il a été conclu entre la SAS A. MENESPLIER et Menesplier Philippe, actionnaire et Président, une convention d'abandon du compte courant d'associé de ce dernier à hauteur de 30.000 euros et ce jusqu'à retour à meilleure fortune de la SAS A. MENESPLIER.

PMO

PM

Société par Actions Simplifiée A. MENESPLIER

Au capital de 500€

Siège social : Route de Caireval – Domaine de Bois Vert – Lambesc (13410)

RCS 850 730 813 Salon-de-Provence

A la clôture des comptes, il est apparu une situation où les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Cette situation est normale eu égard un chiffre d'affaires à zéro (0) dans l'attente de la fin de vieillissement de la première récolte vinifiée.

Le business plan à la reprise de la société est totalement en ligne avec le prévisionnel d'autant plus qu'il a été constaté les premières ventes sur l'exercice 2026 avec une forte demande eu égard la qualité des vins produits.

Face au déséquilibre financier constaté (capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social), l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la convention d'abandon du compte d'associé de Philippe Menesplier jusqu'à retour à meilleure fortune, pour le montant de trente mille (30.000) euros, accepte sans modification la convention présentée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale après discussion renonce à toute augmentation de capital par intégration des réserves au cours de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2024. L'éventualité de cette augmentation de capital sera rediscutée lors de la prochaine assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Monsieur Philippe Menesplier a émis le souhait de quitter son poste de Président, à compter du 30 Octobre 2026, en raison de son âge.

La Présidence est proposée à Monsieur Adrien Menesplier.

L'assemblée générale, après avoir entendu les arguments de Monsieur Philippe Menesplier, approuve le retrait de Monsieur Philippe Menesplier et la nomination de Monsieur Adrien Menesplier à titre de Président, à compter du 01 Novembre 2026.

Monsieur Philippe Menesplier effectuera alors la clôture des comptes 2025 – 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

De même, Monsieur Menesplier propose de libérer quarante pour cent (40%) de ses parts sociales, au 30 Octobre 2026.

pro



Société par Actions Simplifiée A. MENESPLIER

Au capital de 500€

Siège social : Route de Caireval – Domaine de Bois Vert – Lambesc (13410)

RCS 850 730 813 Salon-de-Provence

Face à cette proposition d'un commun accord entre les associés, il est proposé d'attribuer à Madame Mathilde Soulié la quote-part des 40% des parts sociales libérées par Monsieur Menesplier, à compter du 01 Novembre 2026.

De la même façon, Monsieur Adrien Menesplier propose la cession de 5% de ses parts sociales à Madame Mathilde Soulié, à compter du 01 Novembre 2026.

Cette acquisition des parts sociales s'effectue à la valeur des parts sociales à date.

Madame Mathilde Soulié, présente et invitée, accepte cette cession de parts sociales.

L'assemblée générale après discussion adopte cette redistribution des parts sociales et l'entrée de Madame Mathilde Soulié en tant qu'actionnaire à hauteur d'une détention de 45% du capital social.

A compter du 01 Novembre 2026, la nouvelle répartition des parts sociales sera effective.

L'assemblée générale après discussion adopte cette nouvelle répartition du capital social et donne pouvoir à son Président pour procéder aux formalités qui s'imposent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

De même, Le Président propose de travailler à établir un projet de Pacte d'Actionnaires qui sera proposé avant le 30 Aout 2026 pour approbation par les Associés.

L'assemblée générale après discussion adopte cette proposition d'un projet de pacte d'actionnaire avant le 30 Aout 2026 pour application à compter du 01 Novembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Le Président propose de recourir à un leasing pour acquérir une cuve ovoïde Nomblot, une cuve INOX Lejeune (garde vin) et un tonneau Centre France puis un élévateur.

L'assemblée générale après discussion adopte cette proposition et donne pouvoir à son Président pour signer un leasing pour l'acquisition de ces matériels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Le Président propose d'étudier avant le 30 Août 2026 de la création d'un FCPE d'actionariat et d'un accord de participation et d'intéressement pour les personnels et ses actionnaires.

Société par Actions Simplifiée A. MENESPLIER

Au capital de 500€

Siège social : Route de Caireval – Domaine de Bois Vert – Lambesc (13410)

RCS 850 730 813 Salon-de-Provence

L'assemblée générale après discussion adopte cette proposition et donne pouvoir à son Président pour étudier le projet de FCPE et d'accord d'intéressement / participation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

Le Président propose de donner mandat à Monsieur Adrien Menesplier pour déposer les deux marques suivantes :

- Coulée du Capelan
- Clos des Conquettes

L'assemblée générale après discussion adopte ce mandat donné à Monsieur Adrien Menesplier pour le dépôt des deux marques citées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

Le Président propose, qu'à compter du 01 Novembre 2026, d'une part de rémunérer le mandat social du Président et d'autre part d'adopter le montant de cette rémunération lors de chaque Assemblée Générale annuelle permettant l'approbation des comptes de chaque exercice comptable.

L'assemblée générale après discussion adopte cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution

Le Président propose de revenir vers l'établissement bancaire Société Générale pour :

- Négocier une autorisation de découvert à hauteur de 5000 euros ;
- Négocier une baisse des frais relatifs aux LCR considérant que la distribution des vins s'effectue pour majeure partie par Lettre de Change.
- Obtenir une carte bancaire pour faciliter les règlements fournisseurs

L'assemblée générale après discussion adopte cette résolution et donne tous pouvoirs à son Président pour procéder à la négociation avec l'organisme financier Société Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. 



Société par Actions Simplifiée A. MENESPLIER

Au capital de 500€

Siège social : Route de Caireval – Domaine de Bois Vert – Lambesc (13410)

RCS 850 730 813 Salon-de-Provence

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme par le Président du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 37 des statuts, par le Président pour servir et valoir ce que de droit.

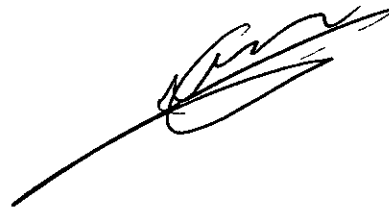
A Lambesc, le 11 Juin 2026

Le Président
MENESPLIER Philippe



/

Associé
MENESPLIER Adrien



SAS A. MENESPLIER
Domaine de BOIS VERT
Route de Caireval
13410 Lambesc

TRIBUNAL DE COMMERCE

GREFFE

24 JUIN 2026

Arrivée
Courrier

SALON DE PROVENCE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SALON DE PROVENCE
481 Bd de la République
FR – 13651 SALON DE PROVENCE CEDEX

Le 15 Juin 2026

Objet : Dépôt des comptes annuels 2024-2025

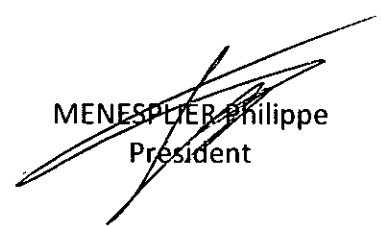
Courrier RAR n°

Monsieur,

Je me permets par la présente de vous adresser les comptes de la SAS A. MENESPLIER pour l'exercice 2024-2025.

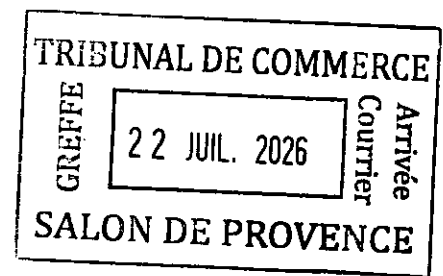
Au titre de l'article L123-16-1 du Code de commerce, nous vous demandons la confidentialité de cette publication.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.


MENESPLIER Philippe
Président

Annexes pour l'exercice 2024-2025 :
Bilan & compte de résultat – annexes
Procès-Verbal Assemblée Générale

SAS A. MENESPLIER
Domaine de BOIS VERT
Route de Caireval
13410 Lambesc



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SALON DE PROVENCE
481 Bd de la République
FR – 13651 SALON DE PROVENCE CEDEX

Le 12 Juillet 2026

Dossier : 2024B01060

Objet : Dépôt des comptes annuels 2024-2025

Monsieur,

Je me permets par la présente de vous adresser en complément des comptes de la SAS A. MENESPLIER pour l'exercice 2024-2025 transmis, l'attestation de confidentialité ainsi qu'un chèque de 44,14 euros.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

MENESPLIER Philippe
Président

Annexes pour l'exercice 2024-2025 :

- Attestation confidentialité
- Chèque de 44,14 euros